

OPAH-RU de revitalisation du centre-bourg de Pouancé (2016-2022)



Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté

Luce MAURY

Service Planification, Urbanisme et Habitat
Place du Port BP 50148 Segré
49 500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU
02 41 26 51 27

contact@anjoubleucommunaute.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

La commune historique de Pouancé et l'ancienne Communauté de Communes de Pouancé-Combrée ont été retenues dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Revitalisation des Centres-bourgs » fin 2014. Une étude pré-opérationnelle Habitat a été menée en 2015 afin de calibrer un dispositif d'accompagnement à l'amélioration de l'habitat, renforcé sur le centre-bourg de Pouancé, sur la période 2016/2022.

Mise en place d'une OPAH Renouvellement Urbain avec trois secteurs d'intervention : le secteur diffus, les enveloppes urbaines des 14 centres-bourgs, le cœur de ville de Pouancé (intervention renforcée à son maximum). Les opérations type ORI RHI THIRORI sont portées par la commune d'Ombrée d'Anjou. ABC communauté porte le suivi-animation de l'OPAH.

TYPE D'AIDE

Subvention/prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Les communes d'Ombrée d'Anjou, Bouillé-Ménard, Bourg-l'Evêque, Carbay et Armaillé (ancien périmètre de la Communauté de communes de la Région de Pouancé-Combrée)

TYPE DE BENEFICIAIRES

Propriétaires bailleurs et occupants

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Sur ressources selon les critères de l'ANAH

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

- Propriétaires occupants (PO) :
 - o Travaux adaptation (PO très modestes sur l'ensemble du territoire intercommunal) : 1 000 € par dossier
 - o Traitement très dégradé (PO très modestes dans les 14 centres-bourgs) : 2 000 €
 - o Acquisition dans l'ancien vacant (PO sous condition de ressources, d'occupation) : prime de 5 000 €
- Propriétaires bailleurs :
 - o Acquisition de bien vacant avec obligation de conventionner (centres-bourgs) : prime de 4 000 €

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Le Conseil Départemental et l'ANAH

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Budget 2022 :

- 160 000 € pour le suivi et l'animation

BILAN DE L'ANNEE PRECEDENTE

Budget 2021 :

- 160 000 € pour le suivi et l'animation

OBSERVATIONS

Du fait du partage de la compétence Habitat entre la communauté de communes et les communes, ce sont les 5 communes du périmètre qui attribuent les primes aux particuliers. A noter que les communes ont revu leurs abondements à la hausse à mi-parcours de l'OPAH.

Fin de l'OPAH-RU : décembre 2022

